



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'investissement à vocation générale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

REGARD ACTIONS (FR0010190215)

Ce Fonds d'investissement à vocation générale est géré par PRO BTP FINANCE, Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP.

Le Fonds d'investissement à vocation générale est soumis au droit français.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Fonds d'investissement à vocation générale de classification « actions des pays de l'Union européenne », le fonds a pour objectif de dégager une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50 (cours de clôture), dividendes réinvestis. La stratégie de gestion utilisée consistera à piloter une allocation d'actifs entre différents OPC actions. Le fonds pourra être investi à plus de 20 % de son actif net en OPC, qu'il soit OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français.

À partir d'une allocation cible qui privilégiera pour une large part la zone euro (indice de référence Euro Stoxx 50), l'arbitrage entre les différents supports disponibles se fera en fonction des anticipations sur le potentiel respectif des différents marchés actions sous-jacents. À ce titre, l'ensemble des OPC actions gérés par PRO BTP FINANCE (OPC Actions des pays de l'Union européenne, OPC Actions de pays de la zone euro, OPC Actions internationales et OPC Diversifiés) pourra servir de support d'investissement dans le cadre de l'allocation.

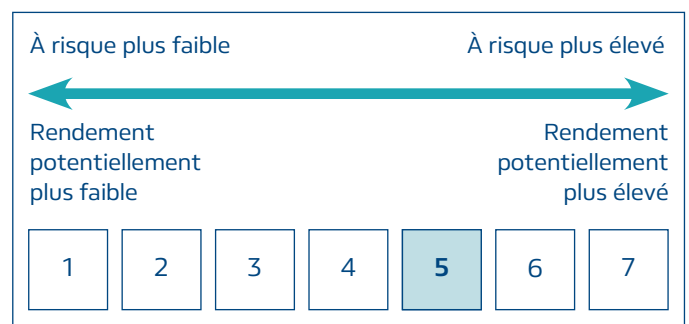
L'indice de référence est l'Euro Stoxx 50, représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro. Le cours de clôture constitue le cours de référence. Cet indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis. Le fonds pourra avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces en vue de gérer des décalages de dates de valeur. Ces opérations auront un caractère accessoire.

Le fonds capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque vendredi avant 15 heures 30, exécutées sur la base de cette valeur liquidative et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative calculée le vendredi suivant.

Ce fonds servira principalement de support en unités de compte de contrats d'assurance vie de la SAF BTP VIE pour des investisseurs particuliers en recherche d'un produit d'épargne à moyen/long terme.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 5, niveau reflétant le risque du marché des actions des pays de l'Union européenne.

Risque important pour le fonds non pris en compte dans l'indicateur
Néant.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

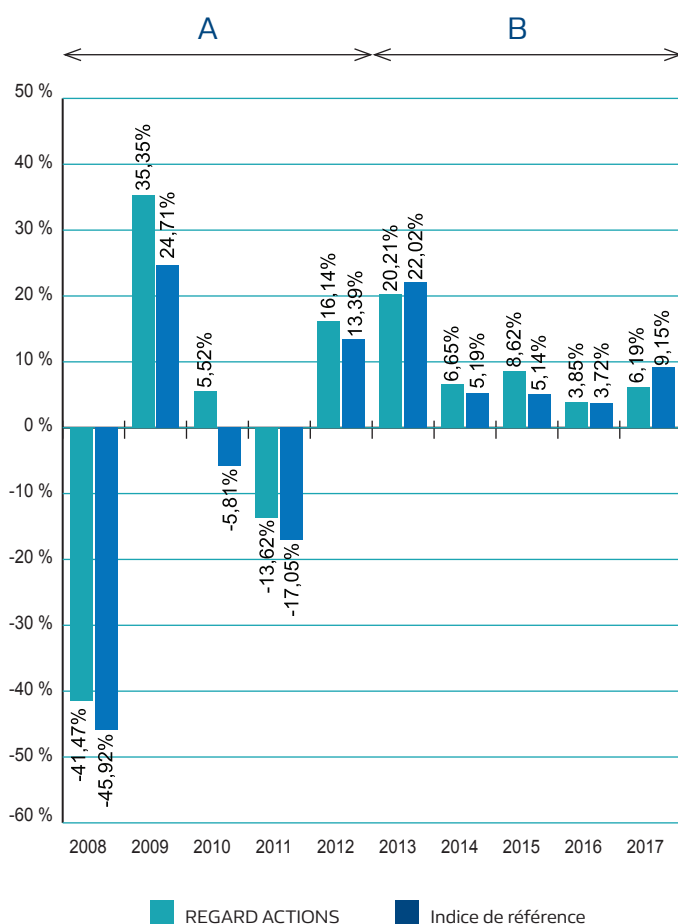
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %*
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,33 %**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N/A

* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits auprès de la SAF BTP VIE.

** Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 7 du prospectus de ce fonds, disponible sur le site www.probtppfinance.com

PERFORMANCES PASSÉES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Création du fonds : 17 juin 2005

Devise de calcul des performances passées du fonds : Euro

Les performances du fonds sont calculées dividendes réinvestis et celles de l'indice de référence sont calculées dividendes non réinvestis, jusqu'au 31/12/2012.

A : depuis le 17/06/2005 : 100 % DJ Euro Stoxx 50

B : depuis le 31/12/2012 : 100 % DJ Euro Stoxx 50 DR

INFORMATIONS PRATIQUES

■ Dépositaire

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

■ Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus/rapport annuel/document semestriel)

Le porteur peut obtenir plus d'information sur le fonds sur simple demande écrite auprès de :

PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard 75006 PARIS

■ Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

■ Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts.

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

PRO BTP FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2018.

